



Compte rendu du Conseil des ministres de ce mercredi 22 juin 2016. P.6

BEPC 2016 :
Une candidate victime de négligence. P.3
TOUGOURI : Sa Majesté intronise les chefs traditionnels. P.3

*L'information des campus et des centres de recherche pour le monde,
L'information du monde pour les campus et les centres de recherche*



Sciences-Campus Info

Science - Politique - Education - Société - Economie

Quotidien N° 065 du vendredi 24 juin 2016 / Tél: +226 76 60 97 21/ +226 25 37 36 39 BURKINA FASO

Version numérique

Amorce

Suivez nous chaque jour sur www.sciences-campus.info

Université

Région du Sud-Ouest

Baccalauréat 2016 dans le IOBA : Six cent trente-neuf candidats à l'épreuve



Candidats au Baccalauréat

Le Haut-Commissaire de la province du IOBA a procédé ce mardi 21 juin au lancement officiel de l'examen du Baccalauréat dans la

province. Trois séries composent à Dano. Les séries D, A4, G2. Le Haut-Commissaire est venu encourager et inviter les candidats à bien tra-

vailer et à se départir de tout esprit de fraude.

Suite page 2



Suite page 1



Monsieur le Haut-Commissaire de la province a donné le top départ des épreuves dans la province

On pouvait lire du stress sur certains visages, de la sérénité sur d'autres et d'autres encore ne laissaient rien paraître.

Pour Somé Kpègninè Ela élève au lycée départemental de Koper « c'est la peur qui peut me conduire à faire des erreurs, sinon je sais que je me suis bien préparée ».

Soungalo Héma est instituteur à Dano, pour lui le BAC, c'est la possibilité à

la promotion avec le continuum .Il se dit n'être pas aussi stressé comme les jeunes.

Ils sont au total six cent trente-neuf (639) candidats répartis dans trois (03) jurys les 269, 270, 271 dans le centre de composition sis au lycée provincial du Ioba. Selon le Professeur Corentin Somé, président du jury 271, deux cent vingt-quatre (224) candidats dont trente-quatre

(34) filles composent dans la série D. Pas de difficultés majeures souligne M. Somé hors mis quelques cas d'absences. Même son de cloche chez Poda Pasteur, président des Jurys 270 et 269. Il se dit séduit par l'organisation qu'il trouve impeccable.

Le proviseur Salifou Fayama aurait mis tout en œuvre : salles bien apprêtées, correcteurs et surveillants disponibles, sécurité en ordre bref, tout le dispositif pour assurer le bon déroulement.

Au jury 270, vingt-quatre (24) élèves vont à la conquête du Bac G2 et cent quarante-quatre (144) autres pour le BAC série A4. Au jury 269, les deux cent treize (213) postulants sont tous littéraires.

Avant le début des épreuves, le Haut-Commissaire est allé encourager les candidats.

Monsieur Amidou Soré leur a prodigué des conseils et les a invité à se départir de la fraude.

Tout se déroule sans incident dans ce centre d'examen ouvert en 2013 à Dano.

Ouabouè Bakouan pour SCI

Région de la Boucle du Mouhoun

BAC session de 2016 à Dédougou : Les candidats fin prêts



Le SG de la région procède au lancement officiel des épreuves écrites dans la région

C'est au environ de 7h20mns ce 21 juin qu'a commencer les premières épreuves écrites du baccalauréat, premier diplôme universitaire. Le top départ a été donné par les autorités de la région de la Boucle du Mouhoun. Tout est partis par un

mot d'encouragement donné par le Secrétaire Générale de la région, accompagné de madame le Haut-Commissaire, le Président de la délégation spéciale et les responsables de l'enseignement secondaire et supérieur.

Après des mots d'encouragement à l'endroit de tous les candidats, le Secrétaire Général leur a demandé de faire honneur à la région de la Boucle du Mouhoun en faisant un taux de 100% particulièrement aux candidats de la salle qui a l'a accueilli.

Selon Monsieur clément SOME Directeur Régional de l'enseignement secondaire et supérieur, « *tout est fin*

prêt et mis en disposition pour le bon déroulement des examens et voici les données statistique de la région.

TOTAL général : quatre mille deux cent soixante-seize (4276) candidats reparti comme suit : Série G2 quatre-vingt-seize (96) série A4 deux mille vingt-sept (2027) série A5 cent quinze (115), série D deux mille trente-huit (2038). Courage a tous les candidats et je remercie les autorités pour leur accompagnement durant ces neuf (09) mois de labeur et bonne chance a tous les candidats et que la région soit la première dans notre pays pour cette session de 2016 et pourquoi pas les autres années avenir.»

Blaise SAMA pour SCI



Société

Région du Centre-Nord

TOUGOURI : Sa Majesté intronise les chefs traditionnels



Sa Majesté, le Naaba NINZEMBA de TOUGOURI



Cérémonie d'intronisation de chefs traditionnels

Débuté le mardi 14 juin 2016, sa Majesté, le Naaba NINZEMBA de TOUGOURI préside la cérémonie de désignation de Chefs traditionnels pour les quatorze villages qui n'en avaient pas.

C'est ce jour que sept (07) villages ont connu leur chef grâce à la volonté de sa Majesté et de ses conseillers. Il s'agit des villages suivants: Gogd-baalé, Koul-gondré, Tampogtenga, Gueongo, Gueongo Mossi, Alfiré et Saguem.

Au second jour en date du jeudi 16 juin 2016, trois autres prétendants ont reçu la confiance de sa Majesté le Naba de TOUGOURI pour diriger les villages de Gompelgo, de Paspanga et de Yalkatenga.

Il faut noter la présence massive de supporters des différentes localités du territoire que gouverne Sa Majesté.

Par contre des villages comme Kario et Taporko n'ont pas eu l'opportunité de connaître les garants de leurs traditions pour des raisons d'incompréhension

entre les prétendants qui ont failli en venir aux mains. Et la même situation s'est produite pour la désignation de Tansob Naba de Tougouri. Mais au final, il y'a eu plus de peur que de mal. Et la cérémonie s'est achevée sans incident.

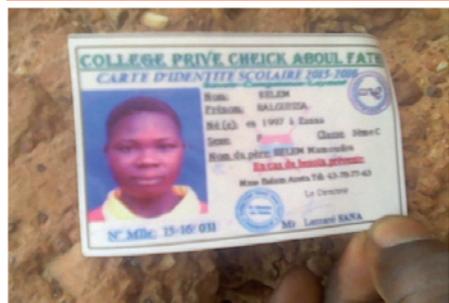
Nous souhaitons longue vie aux heureux dirigeants et que leurs missions soient accomplies selon les règles de l'art.

Valentin SINGBEOGO pour SCI

Région du Nord

BEPC 2016 :

Une candidate victime de négligence



Elle, c'est Bélem Balguissa élève au collège Abdoul Fathi de Ouahigouya. Elle était candidate à l'exa-

men du BEPC session 2016 sous le numéro matricule 143103.

Elle a suivi les cours malgré quelques perturbations dues aux frais de scolarité dont une tranche est restée impayée jusque là. A l'image de tout candidat consciencieux aux examens, elle nous dit s'être investi pour bûcher afin de se voir appeler au jour de la proclamation des résultats. En plus de se préparer à l'écrit, elle préparait le

sport.

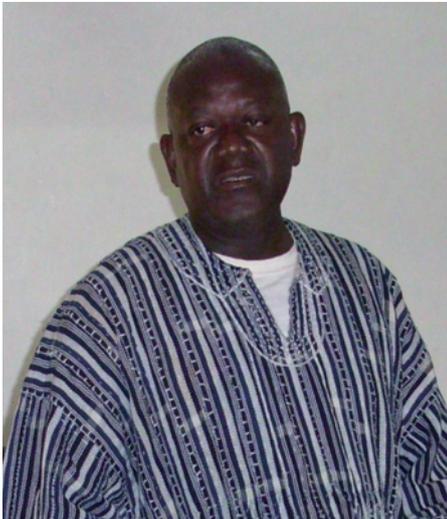
A l'issue des visites médicales elle est déclarée apte aux épreuves sportives. A moins de deux semaines de l'examen du BEPC, Mlle Belem tombe malade. Etant alors allée en consultation au centre Lazaret, vu son état, l'infirmier lui délivre une dispense pour le sport.

Suite page 5



Région du Sud-Ouest

Mairie de Diébougou : Les « trois (03) Peurs du nouveau locataire »



Monsieur Alphonse SOMDA: Maire élu de Diébougou

La commune de Diébougou a un nouveau Maire. Le Mardi 21 Juin 2016, en présence de tous les soixante dix sept conseillers, Monsieur Alphonse SOMDA a eu l'honneur de se voir confier la destinée de l'hôtel de ville de la cité de la terre blanche dans la salle des fêtes de la mairie.

Il est exactement 10 H 30 mn. Après les instructions données par le Préfet, Président de la délégation spéciale, un présidium de vote a été mis en place et dirigé par Aubert SOMDA le doyen, accompagné de deux plus jeunes secrétaires.

C'est à l'issue de la lecture des instructions de vote, et la mise en place du présidium, que le nouveau Maire Monsieur Alphonse SOMDA a été élu pour la destinée de la commune. Successivement suivant les mêmes procédures, les deux Adjoint au maire : Madame SOME /SAWADOGO

Marie Joseph pour le poste de la première Adjointe et Monsieur KAMBOU Tierpouo deuxième Adjoint ont été élus.

«Trois peurs» stimuleront l'engagement et l'action de l'élu.

Deux adjoints dont, Mme SOME /SAWADOGO Marie Joseph et KAMBOU Tierpouo vont l'accompagner pour le Développement de cette commune dont il a la charge désormais.

Ces trois élus vont diriger la commune avec l'appui des conseillers et surtout avec les différents responsables de commissions.

Ces responsables élus de la même manière que les précédents se composent comme suit :

1-Responsable aux Affaires Générales, Sociales et Culturelles :

M. Bimité KAMBIRE

2- Responsable aux Affaires Economiques et Financières

M. Zième Pierre PALENFO

3-Responsable à l'environnement et Développement local

M. Amadou DAO

4-Responsable à l'aménagement du territoire

M. Blaise GNIMINOU

Enfin deux conseillers ont également été élus et représentent la Commune au conseil Régional. Il s'agit de :

M. Marcel DA comme premier Conseiller

M. Vinvouro SOME comme second conseiller

Le Maire dans son mot dit avoir « trois (03) Peurs » :

Peur de décevoir ; Peur de n'être pas à la hauteur et Peur d'échouer.

Pour le Maire, la Peur de décevoir lui donnera les pistes d'imagination. La Peur de n'être pas à la hauteur l'amènera vers ses conseillers et les corps constitués pour bénéficier des conseils. Et enfin la Peur d'échouer lui donnera l'inspiration nécessaire pour le développement de sa commune.

Du côté du parti perdant, c'est le « fair Play » qui règne. En rappel deux candidats étaient en lice dont celui du MPP élu maire et celui de l'UPC Sani Augustin DABIRE.

Les accolades entre l'équipe perdante et le détenteur élu des clés de l'hôtel de ville ont été saluées par plus d'un.

Pour l'honorable Député Nicolas Dah, rien ne freinera leur soutien aux nouveaux dirigeants. Ses conseillers et lui-même particulièrement avec le parti, oublieront la campagne et main dans la main, développeront la cité de la terre blanche. Dans la lancée constructive, plus de parti politique mais Parti unique pour le développement.

C'est une joie sans pareil qui a animée tous les membres du Mouvement du Peuple pour le Progrès (M P P). A la fin de la session, les militants du parti ont pris tous les artères de la ville avec le Maire pour saluer et remercier tous ceux qui les ont soutenus et aussi exhorter les autres à travailler pour un développement participatif de la région.

Frédéric Pooda pour SCI

EMPLOI

Trouvez chaque jour vos avis de recrutement nationaux et internationaux sur:

www.jobs-campus.com



Annonce



Région du Sud-Ouest

Commune urbaine de Gaoua Fiacre KAMBOU du MPP élu maire



Fiacre KAMBOU: Maire élu de Gaoua

Les conseillers municipaux de la commune de Gaoua issue des élections du 22 mai dernier ont voté dans l'unanimité le sociologue Fiacre KAMBOU comme maire de ladite commune.

C'était dans la matinée du mardi 21 juin 2016 dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville. Mais au paravent, c'est le Préfet de Gaoua Loukoumani AOUBA qui a procédé à l'organisation de ces élections en faisant l'appel des conseillers suivi d'une vérification et de la lecture des articles du code électoral régissant lesdits votes.

Suite page 3

Le jour des épreuves sportives, elle se présente devant les examinateurs à qui elle montre sa dispense. Dispense qui sera gardée par les examinateurs pour disent-ils joindre aux dossiers. Jusqu'ici tout semble bien passer.

A sa grande surprise, le jour de l'oral d'anglais, elle est convoquée par son jury pour comprendre pourquoi elle n'avait pas de notes en éducation physique.

Elle rétorque en disant qu'elle avait une dispense et qu'elle l'avait remise aux professeurs qui ont assuré le sport. Sa dispense ne se trouve pas dans son dossier comme pour ses camarades lui fit remarquer le président du jury.

Les membres du jury lui disent si possible de leur envoyer la copie de la dispense, ce qu'elle n'avait malheureusement pas car n'ayant pas fait de copie.

Sur orientation du jury, elle est allée voir un professeur d'EPS pour aider à résoudre son

L'article 252 du code électoral stipule que sept(7) jours après la proclamation des résultats par le conseil d'Etat, les organes dirigeants des communes doivent être mis en place. C'est dans cette logique que les conseillers de la commune de Gaoua, élus le 22 mai dernier ont été réunis le mardi 21 juin 2016 pour élire le maire. Pour la circonstance, un présidium a été installé et un Président de séance désigné. L'élection proprement dit du maire, a connu l'unique candidature qui était celle de Fiacre KAMBOU du MPP. Il faut dire que cette candidature a fait l'unanimité de tous les conseillers issus des sept(7) partis politiques en lice lors des élections municipales passées. Et pour preuve sur cent vingt-cinq (125) conseillers présents cent vingt-trois(123) ont voté dont deux(2) bulletins nuls. Juste après son élection, Fiacre KAMBOU s'est exprimé et il dit qu'aujourd'hui est un grand jour pour la commune de Gaoua en ce sens que tous les partis politiques de tous les bords ont décidé de façon unanime de le porter à la tête de cette commune. Il pense que c'est un signe, qu'au delà des clivages politiques, les fils et filles de Gaoua peuvent s'unir pour améliorer les conditions de vie des populations. Et que c'est dans cette lancée que vont s'inscrire ses

problème. Mais ce dernier malheureusement ne l'ayant pas pris au sérieux a dit tout simplement de lui donner un Zéro et ainsi, elle reviendra l'année prochaine composer. Des paroles que la candidate n'a pas prises au sérieux.

La proclamation des résultats arriva. Elle échoua. Triste et découragée, c'est avec étonnement qu'elle s'entendit dire le jour du retrait de ses relevés "Mademoiselle, nous n'avons pas corrigé vos copies comme vous avez eu un zéro aux épreuves sportives...". A qui la responsabilité de l'échec de cette élève ? D'office on ne peut pas certifier de son succès si cet incident n'était pas intervenu. Mais on ne peut pas non plus attester que cet incident n'y est pour rien. Nous reconnaissons et félicitons l'engagement de nos braves éducateurs. Mais cette candidate ne méritait-elle pas de voir

actions. Toutes les solutions seront prises en compte d'où qu'elles viennent, afin de changer les choses dans la commune de Gaoua. Il a poursuivi ses propos en disant que les priorités sont de plusieurs ordres. Il ya un problème d'assainissement et un autre lié à l'organisation de l'espace communal. Donc les prochains jours seront consacrés à une réflexion profonde de la question pour faire de Gaoua une ville attrayante a-t-il poursuivi.

Autres problèmes c'est au niveau des différents villages où le problème d'eau potable, de santé et de salles de classes semblent sérieux. Problèmes auxquels le nouveau maire compte s'attaquer très prochainement, bien sûr en collaboration avec les partenaires financiers.

Hien Djénité du MPP, lui a été élu 1er Adjoint suivi de KAMBOU Casimir de l'UPC comme 2ème Adjoint.

Rappelons que le nouveau maire Fiacre Kambou est âgé de cinquante(50) ans, marié et père de trois (3) enfants et précédemment chef d'antenne (FICOD) Fonds d'Investissement Collectivités Décentralisées.

Kissogo Abdoul Karim OUATTARA pour

ses efforts évalués avec objectivité ? Avec la même mesure que pour ses camarades? Tout le travail d'une année soldé par un échec dû peut être à une négligence dont la responsabilité reste à situer. Avec l'espoir que sa situation soit prise en compte, nous confie-t-elle, pour l'instant elle passe des nuits blanches, des journées sombres. Et ne fait que se lamenter. Car n'ayant visiblement pas grands moyens pour financer à nouveau ses études.

"Si possibilité m'était offerte je poursuivrai tous ceux qui sont impliqués pour avoir gain de cause ne serait-ce qu'une facilitation pour l'année scolaire prochaine", dit-elle.

Omar Clément pour SCI

Activités du Gouvernement



Région du Centre

Compte rendu du Conseil des ministres de ce mercredi 22 juin 2016

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou, le mercredi 22 juin 2016, en séance ordinaire, de 09 h 30 mn à 14 h 30 mn, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour, entendu des communications orales, procédé à des nominations, et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

Le Conseil a examiné un projet de loi portant autorisation de ratification de la Charte de l'Organisation de coopération islamique (OCI), adoptée le 14 mars 2008 à Dakar au Sénégal.

L'adoption de cette Charte vise la mise en conformité de la législation de notre pays avec celle de l'OCI et les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi à l'Assemblée nationale.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

Le Conseil a adopté un décret portant barème des honoraires des mandataires judiciaires dans les procédures collectives d'apurement du passif.

Ce décret fixe le barème des honoraires des mandataires judiciaires désignés en qualité d'expert au règlement préventif, de syndic de redressement judiciaire ou de syndic de liquidation des biens et de syndics contrôleurs dans les procédures collectives d'apurement du passif.

Son adoption vise à conformer la réglementation de notre pays avec l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

Le Conseil a adopté douze (12) rapports.

Le premier est relatif à l'appel d'offres international restreint accéléré N°2015-0005/MDEN/SG/DMP du 28 décembre 2015 pour la construction d'une liaison sur fibre optique entre Ouagadougou et Pô jusqu'à la frontière du Ghana + bretelle Bagré Pô dans le cadre du projet régional d'infrastructures de communication de l'Afrique de l'Ouest (PRICA-OBF).

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché à l'entreprise HUAWEI INTERNATIONAL pour un montant de sept millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-cinq (7 984 185) dollars US, soit quatre milliards sept cent soixante-seize millions cinq cent trente-huit mille six cent soixante-seize virgule vingt-cinq (4 776 538 676,25) francs CFA TTC, avec un délai d'exécution de six (06) mois hors saison des pluies.

Le financement est assuré par les crédits IDA (don N° : H712-BF).

Le deuxième est une ordonnance portant autorisation de ratification de l'accord de financement conclu le 15 avril 2016 à Washington entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA).

D'un montant de trente millions de dollars US, soit environ 15 milliards francs CFA, cet accord est destiné au financement du Projet de gouvernance économique et de participation citoyenne.

Le troisième est une ordonnance portant autorisation de ratification de l'accord de financement conclu le 04 avril 2015 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA).

D'un montant de trente-cinq millions de dollars US, soit environ 17,5 milliards francs CFA, cet accord est destiné au financement additionnel du Projet Santé de la reproduction en vue d'améliorer l'utilisation et la qualité de la santé de la reproduction et des services VIH/SIDA sur le territoire national avec un accent particulier sur les pauvres et les plus vulnérables.

Le quatrième est relatif aux résultats des investigations et audits post crise de 2014. Ces investigations et audits, réalisés par l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de Lutte contre la corruption (ASCE-LC) avec l'appui de l'Inspection générale des finances (IGF) et des Inspections techniques des ministères (ITS), avaient pour objectifs non seulement de constituer une situation de référence à la prise de fonction du Gouvernement de Transition mais aussi, d'assainir et de moraliser la vie publique afin de restaurer la confiance entre le citoyen et l'Etat.

Ces investigations ont concerné 48 structures administratives et démembrées de l'Etat (EPE, projets et programmes, fonds nationaux), 13 collectivités territoriales relativement aux lotissements, 5 régions d'avances, 10 comptes de dépôts et 254 commandes publiques.

Les principaux constats qui se dégagent sont relatifs au non-respect des textes en matière de passation des marchés publics.

Les audits ont révélé le non-respect des procédures de passation et la mauvaise exécution financière, la mauvaise planification, la mauvaise exécution budgétaire, des faiblesses et des dysfonctionnements dans la gestion des lotissements dans la plupart des arrondissements contrôlés.

Le montant des malversations constatées s'élève à un milliard cinq cent soixante-seize millions trois cent vingt-quatre mille neuf cent vingt-six (1 576 324 926) francs CFA.

Le Conseil a instruit les ministres concernés de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre effective des recommandations de l'ASCE-LC et la prise de sanctions administratives idoines à l'encontre des auteurs de mauvaise gestion sans préjudices des poursuites judiciaires à mettre en œuvre par les structures compétentes.

Le cinquième est un décret portant réglementation générale de l'utilisation des véhicules de l'Etat, de ses démembrés et des autres organismes publics.

L'adoption de ce décret vise entre autres à optimiser l'utilisation des véhicules de l'Etat, à rationaliser les dépenses liées à l'acquisition et à la gestion des véhicules, à renforcer le respect du bien public et à réduire le train de vie de l'Etat.

Le sixième est relatif à une autorisation pour la passation d'un marché par entente directe pour l'aménagement du site du Projet Centre de formation professionnelle/Centre d'incubation (CFP/CI) de Ouagadougou.

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché à l'entreprise ERO BURKINA SARL pour un montant de cent soixante-quatorze millions trois cent quatre-vingt-neuf mille deux cent dix-neuf (174 389 219) francs CFA TTC avec un délai d'exécution de cinq (05) mois.

Le financement est assuré par le budget de l'Etat, gestion 2016.

Le septième est relatif aux résultats des travaux de dépouillement de l'appel d'offres international N°2015-01/CO/SG/DEPI/CEPECO du 20 mars 2015 pour les travaux d'assainissement des ex-secteurs 16,19 et 24 de la ville de Ouagadougou et des travaux confortatifs dans le cadre du premier sous-projet d'assainissement des quartiers périphériques de Ouagadougou (SPAPO).

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché au groupement OK/SGTM/GC pour un montant de trois milliards deux cent cinquante-trois millions cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatre (3 253 126 994) francs CFA TTC avec un délai d'exécution de douze (12) mois hors hivernage.

Le financement est assuré par le Fonds africain de développement (FAD) et le budget de l'Etat.

Le huitième est relatif aux résultats de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction du nouvel aéroport international de Ouagadougou-Donsin, lot 2B.2 (piste de route).

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché au Groupement d'en-

treprise TSR GTI International/SONAF-SARL pour un montant de un milliard neuf cent quatre-vingt-seize millions cent soixante mille soixante (1 996 116 060) francs CFA TTC avec un délai d'exécution de douze (12) mois.

Le financement est assuré par le budget MOAD, gestion 2016.

Le neuvième est relatif à une autorisation de conclusion de trois (03) contrats par la procédure d'entente directe à titre de régularisation.

Le Conseil a marqué son accord pour la conclusion des contrats avec les entreprises suivantes :

•AGENCE D'ARCHITECTURE D'ENGINEERING ET DE DESIGN Sarl, pour le suivi contrôle des travaux de construction de la Maison du Burkina à Abidjan, d'un montant d'un milliard six cent millions (1 600 000 000) francs CFA Hors taxes ;

•Le cabinet CONSEIL INGENIERIE COORDINATION ORGANISATION PREVENTION EN COTE D'IVOIRE (CICOP-CI), pour l'assistance et la coordination des travaux de construction de la Maison du Burkina à Abidjan, d'un montant de sept cent cinquante millions (750 000 000) francs CFA Hors taxes ;

•VERITAS, pour le contrôle technique et la vérification des matériaux et équipements dans la construction de la Maison du Burkina à Abidjan, d'un montant de deux cent millions (200 000 000) francs CFA Hors taxes.

Le montant total des attributions s'élève à deux milliards cinq cent cinquante millions (2 550 000 000) francs CFA Hors taxes.

Le financement est assuré par le budget de l'Etat, gestion 2016.

Le dixième est relatif aux résultats de l'appel d'offres ouvert pour les travaux d'aménagements de 54 km de pistes rurales dans le cadre du Projet d'aménagements de routes de désenclavement interne.

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché au Groupement d'entreprises GJF/SEG-NA Sarl pour un montant de un milliard trois cent vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cents (1 329 482 400) francs CFA TTC, avec un délai d'exécution de douze (12) mois y compris la saison pluvieuse.

Le financement est assuré par le Fonds africain de développement (FAD) et le budget de l'Etat.

Le onzième rapport est relatif à deux (02) décrets portant respectivement classement indiciaire des emplois de fonctionnaires du corps de la Garde de sécurité pénitentiaire et régime indemnitaire et avantages en nature alloués au personnel de la Garde de sécurité pénitentiaire.

L'adoption de ces décrets consacre une revalorisation indiciaire en vue de donner au corps du personnel de la Garde de sécurité pénitentiaire des meilleures conditions de travail.

Le douzième rapport est relatif au document de programmation budgétaire et économique pluriannuel (DPBEP) 2017-2019.

L'adoption de ce document permet de se conformer aux nouvelles directives 2009 formant le nouveau cadre harmonisé des finances publiques adoptées par les Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine.

Le DPBEP devient le document de référence pour le cadrage budgétaire et son adoption doit être soumise à un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) au Parlement.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil a adopté un décret portant modification du décret N°2015-1385/PRES/TRANS/PM/MICA/MEF/MJDH/PC du 20 novembre 2015 portant approbation des statuts de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF).

L'adoption de ce décret permet de lancer le processus électoral de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso en 2016 qui mettra fin au mandat de la délégation spéciale.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre des Affaires étrangères, de la coopération et des burkinabé de l'étranger a fait au Conseil le bilan de la participation de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Burkina Faso 10ème Journées européennes de Développement du 14 au 18 juin 2016 à Bruxelles en Belgique et de sa visite au Grand Duché de Luxembourg.

Au cours de son séjour, le Président du Faso a animé un panel sur le partenariat, le développement et l'emploi des jeunes, rencontré les burkinabé de Belgique, échangé avec les Autorités de la Commission de l'Union européenne, de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg.

Il a par ailleurs rencontré le Président de la République Centrafricaine.

Le séjour du Président du Faso a permis de mobiliser la somme de 460 millions d'euros au profit du PNDES.

II.2. Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité intérieure a fait au Conseil le bilan de la mise en place des exécutifs locaux sur toute l'étendue du territoire national.

A la date du 22 juin 2016, le ressort que sur un total de 361 communes, 334 maires ont été déjà désignés.

Cependant, on note que dans certaines localités, la mise en place des Conseils municipaux a été émaillée de troubles avec des pertes en vie humaine et des destructions de biens publics et privés.

Le Conseil déplore les pertes en vie humaine et condamne fermement ces agissements qui n'honorent pas l'image de notre pays.

Il présente ses condoléances aux familles éplorées et félicite les forces de défense et de sécurité pour leur engagement.

Il appelle l'ensemble des acteurs à plus de retenue et de sens de patriotisme en vue de l'instauration d'une véritable démocratie dans notre pays.

Les procédures judiciaires sont engagées pour situer les responsabilités afin que les coupables répondent de leurs actes devant la justice.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

•Monsieur Jean-Baptiste ZOUNGRANA, Mle 27 837 Z, Administrateur des affaires sociales, Catégorie A, 9ème échelon, est nommé Secrétaire général.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE INTERIEURE

•Monsieur Issaka OUEDRAOGO est nommé Directeur général du Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT).

C. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

•Madame Lfontine Marie Florence ZOMBRE/ZIDA, Magistrat de grade exceptionnel, est nommée Chargé de missions ;

•Monsieur Xavier BAYALA, Mle 130 234 T, Magistrat, grade terminal, 1er échelon est nommé Chargé de missions ;

•Monsieur Issa Saferiba FAYAMA, Mle 130 274 L, Magistrat, 1er grade, 2ème échelon, est nommé Chargé de missions ;

•Monsieur Gnéblessier Simplicie PODA, Magistrat, grade exceptionnel, est nommé Inspecteur général des Services ;

•Monsieur Maurice Auguste Poukondou NIKIEMA, Mle 130 195 H, Magistrat, grade exceptionnel, 2ème échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;

•Madame Pauline OUEDRAOGO/YABRE, Mle 130 185 X, Magistrat, grade exceptionnel, Catégorie P5, 3ème échelon, est nommée Inspecteur technique des services ;

•Monsieur Bélibi Sébastien DAILA, Mle 130 405 L, Magistrat, 2ème grade, 3ème échelon, est nommé Directeur du développement institutionnel et de l'innovation ;

•Monsieur Roch Omar BOUGOUMA, Mle 255 961 S, Ingénieur des travaux informatiques, 1ère catégorie, 1er échelon, est nommé Directeur des services infor-

matiques ;

•Monsieur Kouadaogo Alexis KALMOGO, Mle 247 505 T, Conservateur d'archives, 1ère classe, 1ère échelon, est nommé Directeur des archives et de la documentation. D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

•Monsieur Lassané OUEDRAOGO, Mle 46 247 M, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Conseiller technique du ministre délégué chargé du Budget ;

•Monsieur Vieux Abdoul Rachid SOULAMA, Mle 58 436 H, Administrateur des services financiers, catégorie A, 6ème échelon, est nommé Directeur général du Budget ;

•Monsieur Bourcina TIROUDA, Mle 111 102 V, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Agent comptable du Centre d'éducation spécialisée et de formation (CESF) ;

•Monsieur Nossyaba BASSEME, Mle 55 739 A, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Agent comptable du Centre hospitalier universitaire Yalgado Ouedraogo (CHU-YO) ;

•Monsieur Ouessene OUEDRAOGO, Mle 58 460 E, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Ecole de formation et de perfectionnement des travaux publics (EPP-TP) ;

•Monsieur Ali Badara DICKO, Mle 24 910 H, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 12ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Institut national de formation en travail social (INFTS) ;

•Monsieur T. Carmel Parfait YAMÉOGO, Mle 56 720 P, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 7ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Institut des hautes études internationales (INHEI) ;

•Monsieur Rigobert Marcel Marie KANGUEMBEGA, Mle 29 797 D, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 8ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Office national des aires protégées ;

•Monsieur Denys HIEN, Mle 50 048 E, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 9ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Office national de sécurité routière (ONASER) ;

•Madame Mariame COULIBALY/OUATTARA, Mle 19 728 C, Comptable, 1ère classe, 8ème échelon, est nommée Agent comptable du Centre de formation professionnelle de Ouagadougou (CFPO) ;

•Madame Marie Christine OUEDRAOGO, Mle 27 957 E, Conseiller des affaires économiques, 1ère classe, 14ème échelon, est nommée Agent comptable de la Maison de la culture de Bobo-Dioulasso ;

•Madame Fatimata KAMBOU/NASSA, Mle 19 722 U, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 8ème échelon, est nommée Agent comptable de l'Agence nationale de bio-sécurité ;

•Madame Péguy Louise SAWADOGO/KABORE, Mle 59 897 E, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 2ème échelon, est nommée Agent comptable de l'Ecole nationale de garde et de sécurité pénitentiaire ;

•Monsieur Abdoulaye OUEDRAOGO, Mle 208 028 P, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Agent comptable du Groupement d'intérêt public-Agence de l'eau de la Cômô (AEC) ;

•Monsieur Pourouga Désiré DJIGUEMDE, Mle 208 014 G, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Agent comptable du Programme national de volontariat au Burkina Faso (PNV-B) ;

•Monsieur Gérard BAKOALA, Mle 208 010 Y, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Ecole nationale des enseignants du primaire de Fada N'Gourma ;

•Monsieur Moussa DIALLO, Mle 104 867 Y, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Ecole nationale des enseignants du primaire de Bobo-Dioulasso (ENEP-Bobo) ;

•Monsieur Issaka OUBDA, Mle 208 027 D, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Agent comptable du Groupement d'intérêt public-Agence de l'eau du Mouboum ;

•Monsieur Rilouéoué KASSOGA, Mle 24 883 A, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 9ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Institut géographique du Burkina (IGB) ;

•Monsieur M'Pa Sanon SANOGO, Mle 216 179 S, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Agent comptable du Centre national des manuels et fournitures scolaires (CENAMAFS) ;

•Monsieur Boubaçar SALO, Mle 208 032 M, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Agent comptable du Centre hospitalier universitaire Sourou SANON de Bobo-Dioulasso ;

•Monsieur Brahim BELEM, Mle 53 560 U, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Ecole nationale des enseignants du primaire de Gaoua ;

•Madame Salimata SEONE, Mle 119 298 B, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 4ème échelon, est nommée Agent comptable du Musée national du Burkina (MNB) ;

•Monsieur Isaac COMPAORE, Mle 216 163 J, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Agent comptable du Centre régional pour les arts vivants en Afrique (CERAV Afrique) ;

•Monsieur Aristide Marie Edmond TOUGMA, Mle 216 457 F, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Agent comptable du Groupement d'intérêt public-Agence de l'eau du Gourma (AEG) ;

•Monsieur Ferdinand BAMOUNI, Mle 111 109, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Agent comptable du Groupement d'intérêt public-Agence de l'eau du Liptako (AEL).

E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

•Madame Pamagni Delphine BITIE, Mle 233 757 N, Ingénieur d'application en informatique, 1ère classe, 2ème échelon, est nommée Directrice des services informatiques ;

•Monsieur Etienne OUEDRAOGO, Mle 33 205 Z, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Directeur de la formation initiale du personnel enseignant ;

•Monsieur Tiambé DIOMA, Mle 20 808 N, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 9ème échelon, est nommé Directeur de la recherche en éducation non formelle ;

•Monsieur Yilké Augustin KOUODOUGOU, Mle 18 285 C, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1ère classe, 13ème échelon, est nommé Directeur des archives et de la documentation ;

•Monsieur Bénédicte Bonaventure SEGUEDA, Mle 48 454 W, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Directeur des statistiques sectorielles ;

•Monsieur Larba Dioumond ZOTIN, Mle 52 305 M, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie P4, 2ème classe, 1er échelon, est nommé Directeur de l'encadrement pédagogique des personnels enseignants ;

•Madame Patindé Michaëline KIEMA/WUBDA, Mle 43 235 W, Professeur certifié des lycées et collèges, 1ère classe, 7ème échelon, est nommée Directrice de la coordination des projets et programmes ;



*Monsieur Hamadou DIALLO, Mle 30 476 G, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Directeur du développement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ;

*Monsieur Anayidwendé Nicodème OUEDRAOGO, Mle 117 495 Y, Juriste, catégorie 1, 3ème échelon, est nommé Directeur des affaires juridiques et du contentieux ;

*Monsieur Emmanuel BADO, Mle 21 708 D, Professeur certifié des lycées et collèges, 2ème classe, 9ème échelon, est nommé Directeur du développement de l'enseignement post-primaire et secondaire général ;

*Monsieur Jean Bernard BAKO, Mle 25 033 A, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1ère classe, 10ème échelon, est nommé Directeur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle ;

*Monsieur Banikou BAZONGO, Mle 41 795 G, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Directeur de la prospective et de la planification opérationnelle ;

*Madame Rasmta OUEDRAOGO, Mle 44 006 F, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie P4, classe terminale, 1er échelon, est nommée Directrice de la promotion de l'éducation inclusive, des filles et du genre ;

*Madame Habibata TONE/OUEDRAOGO, Mle 36 637 X, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie P4, 3ème classe, est nommée Directrice de la formation continue des personnels de l'éducation ;

*Madame Hawa CONOMBO/ZOURE, Mle 15 526 C, Inspectrice de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 11ème échelon, est nommée Directrice du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation ;

*Madame Edimbi Namassou Clarisse BATIONO/NAGALO, Mle 45 180 P, Inspecteur de l'enseignement du 1er degré, 1ère classe, 5ème échelon est nommée Directrice provinciale de l'éducation nationale et de l'alphabétisation des Balé ;

*Monsieur Dramane DERMÉ, Mle 49 906 D, Inspecteur de l'enseignement secondaire, 2ème classe, 2ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation des Banwa ;

*Madame Thérèse Rachel WAONGO/TAPSOBA, Mle 25 094 E, Inspecteur de l'enseignement du 1er degré, 1ère classe, 7ème échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation du Bazéga ;

*Monsieur Charles YOUGBARE, Mle 21 249 E, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 10ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation du Boulgou ;

*Madame Claire OUEDRAOGO, Mle 25 889 W, Inspectrice de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 9ème échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation du Bouliké ;

*Madame Kaguirata OUEDRAOGO/OUEDRAOGO, Mle 26 386 N, Inspectrice de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 8ème échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation du Ganzourou ;

*Monsieur Dahandi BOURGOU, Mle 58 483 D, Conseiller pédagogique de l'enseignement secondaire, 2ème grade, 2ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation de la Gnagna ;

*Monsieur Daogo Félix SEGDA, Mle 31 331 A, Inspecteur de l'enseignement secondaire, 3ème grade, 3ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation du Gourma ;

*Madame Aoua Victorine MILLOGO/MINOUGOU, Mle 17 707 U, Inspectrice de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 8ème échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation du Houet ;

*Monsieur Namwinku Lucas DABIRE, Mle 37 189 X, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation du Kadiogo ;

*Madame Sita HEBIE/SAGNON, Mle 21 855 U, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 7ème échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation du Kénédougou ;

*Monsieur Yentéma David THIOBIANO, Mle 32 590 Z, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation de la Koupé ;

*Monsieur Abdoulaye OUEDRAOGO, Mle 27 208 D, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 8ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation du Koulpé ;

*Monsieur Pone Paulin ZOMBRE, Mle 40 771 U, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation du Kouroungou ;

*Madame Salamata TRAORE/RABO, Mle 20 635 F, Inspectrice de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 10ème échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation du Kouroungou ;

*Monsieur Issoufou TRAORE, Mle 28 856 X, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation de la Kossi ;

*Monsieur Jean-Marie Vianney KY, Mle 43 346 B, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie P4, 2ème classe, 3ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation du Mouhoun ;

*Monsieur Souleymane OUEDRAOGO, Mle 26 540 B, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 8ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation du Nahouri ;

*Madame Kalidia SAWADOGO/YAMEOGO, Mle 42 535 Y, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 2ème échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation du Nayala ;

*Monsieur Maminéou Parfait HIEN, Mle 43 655 C, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation du Nounbéli ;

*Monsieur Ségouane Richard OUEDRAOGO, Mle 15 471 V, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 12ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation de l'Ouhritenga ;

*Madame Rachel Ayo NIGNAN/DAH, Mle 18 895 R, Inspectrice de l'enseignement du premier degré, 1ère classe 7ème échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation du Poni ;

*Monsieur Sibiri SANKARA, Mle 26 121 C, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 9ème échelon est nommé Directeur provincial de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation du Séno ;

*Monsieur Idrissa NIGNAN, Mle 27 192 J, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 8ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation de la Sissili ;

*Monsieur Boukari DOUMI, Mle 182 657 F, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 10ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation de la Tapoa ;

*Madame Assata BATIONO/ZIBA, Mle 18 355 D, Inspectrice de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 10ème échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation du Ziro ;

*Madame Adiarata SAWADOGO, Mle 43 557 C, Inspectrice de l'enseignement du premier degré, 1ère classe, 4ème échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation du Zoundwogo.

*Madame Flora Nadège DUBARRY/BATIONO, Mle 212 657 C, Ingénieur hydrogéologue, 1ère classe, 3ème échelon, est nommée Directrice générale de l'Agence de l'eau du Gourma ;

*Monsieur Saïdou KANAZOE, Mle 31 084 E, Ingénieur du génie rural, 1ère classe 8ème échelon, est nommé Directeur général de l'Agence de l'eau du Mouhoun ;

*Monsieur Wendpagnandé Ghislain Anselme KABORE, Mle 104 510 J, Ingénieur hydraulicien, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Directeur général de l'Agence de l'eau du Nakambé ;

*Madame Emma Marie Stelle PALM/ZOWELENGRE, Mle 255 668 F, Attachée d'études, 2ème classe, 3ème échelon, est nommée Chargée d'études ;

Madame Céline Bénédicte Yidja SAVADOGO/KANZIE, Mle 212 659 T, Ingénieur du Génie rural, 1er grade, 3ème échelon, est nommée Directrice régionale de l'eau et de l'assainissement des Cascades.

III.2. NOMINATION DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION
A. MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR
Le Conseil a adopté deux décrets.
Le premier porte nomination des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Institut des hautes études internationales (INHEI) :
Au titre du ministère des affaires étrangères, de la coopération et des burkinabé de l'étranger :
*Monsieur Dieudonné W. Désiré SOUGOURI, Mle 49 035, Conseiller des affaires étrangères en remplacement de Monsieur Jacob W. PASGO.
Au titre des Étudiants :
*Monsieur Oumarou KABORE, Mle 54 608 J, Délégué des étudiants en remplacement de Monsieur Michel NONKUNI.
Le second décret nomme Monsieur Dieudonné W. Désiré SOUGOURI, Mle 49 035, Conseiller des affaires étrangères, Président du Conseil d'administration de l'Institut des hautes études internationales (INHEI).
B. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT
Le Conseil a adopté deux décrets.
Le premier nomme Madame Céline YONABA/COULIBALY, Mle 27 773 C, Inspecteur des impôts, Administrateur représentant l'Etat au titre du ministère de l'Économie, des finances et du développement au Conseil d'administration de l'École nationale des régions financières (ENAREF) pour un premier mandat de trois (03) ans.
Le second décret nomme Madame Céline YONABA/COULIBALY, Mle 27 773 C, Inspecteur des impôts, Présidente du Conseil d'administration de l'École nationale des régions financières (ENAREF) pour un premier mandat de trois (03) ans.
C. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION
Le Conseil a adopté deux (02) décrets.
Le premier porte nomination d'Administrateurs au Conseil d'Administration du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST) les personnes ci-après :
Au titre du ministère de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation
*Madame Alice Marie Sophia KARAGA/TANKOANO, Mle 51 094 B, Sociologue.
Au titre du ministère de l'Environnement, de l'Économie verte changement climatique
*Madame Christiane Sylvie YAMEOGO/GAMENE, Mle 029 260 U, Inspecteur des Eaux et forêts.
Au titre du ministère de la Santé
*Monsieur Bewendataoré Alfred TIONO, Mle 96 950 T, Médecin épidémiologiste.
Au titre du ministère des Ressources animales et halieutiques
*Monsieur Souleymane PINDE, Mle 74 884 E, Ingénieur d'élevage.
Au titre du ministère de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques
*Monsieur Sibiri MOUKIAN, Mle 11 155 U, Ingénieur agronome.
Au titre des Universités et établissements d'enseignement supérieur
*Monsieur Rabou CISSE, Mle 00 36 262 J, Professeur titulaire de radiologie.
Au titre de la Maison de l'entreprise du Burkina
*Monsieur Hamidou OUEDRAOGO, Particulier.
Au titre de l'Institut de l'environnement et de recherche agricole (INERA)
*Monsieur Halidou COMPAORE, Mle 104 209 W, Chargé de recherche.
Au titre de l'Institut des sciences des sociétés (INSS)
*Monsieur Mousalama GOMGNIMBOU, Mle 26 274 E, Directeur de recherche en histoire africaine.
Le second décret renouvelle le mandat d'Administrateur des personnes ci-après au Conseil d'Administration du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST) pour un dernier mandat de trois (03) ans.
Au titre du ministère de l'Économie, des finances et du développement
*Madame Alizéta BAGUIAN/KABORE, Mle 31 970 A, Inspecteur du Trésor.
Au titre du ministère de l'Énergie des mines et des carrières
*Monsieur Jean Paul YANOGO, Mle 70 026 J, Ingénieur électro mécanicien.
Au titre du ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'artisanat
*Madame Hiediala Sylvie MEDA/SONTIE, Mle 96 511 A, Juriste.
Au titre de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso
*Madame Monique KONATE/TRAORE, Mle 231 937 M.
Au titre de l'Institut de recherche en science de la santé (IRSS)
*Monsieur Marius LOMPO, Mle 28 364 F, Maître de recherche.
Au titre de l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologies (IRSAT)
- Monsieur Emmanuel NANEMA, Mle 49 129 L, Chargé de recherche en Physique.
Au titre des Organisations syndicales de la recherche scientifique et de l'innovation
*Monsieur Souleymane GANABA, Mle 17 534 G, Maître de recherche.
Au titre du personnel du CNRST
*Monsieur Issa SOW, Mle 124 9900 427 C, Ingénieur de recherche.
D. MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur Naba OUEDRAOGO, Mle 018 185 U, Administrateur civil, Administrateur représentant l'Etat au titre du ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité intérieure au Conseil d'administration de l'Agence d'exécution des travaux eau et équipement rural (AGETEER) pour un premier mandat de trois (03) ans.
E. MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES
Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Madame Myièba Valentine LOMPO, Mle 208 058 G, Administrateur des services financier, Administrateur représentant l'Etat au titre du ministère de l'Économie, des finances et du développement au Conseil d'administration de l'Institut géographique du Burkina (IGB) pour un premier mandat de trois (03) ans.

F. MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE DES MINES ET DES CARRIÈRES
Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur Marcel KY, Mle 19 706 U, Inspecteur du Trésor, Administrateur représentant l'Etat au titre du ministère de l'Économie, des finances et du développement au Conseil d'administration du Bureau des mines et de la géologie du Burkina (BUMIGEB) pour un premier mandat de trois (03) ans.
G. MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT
Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur Wendwaaga Serge OUEDRAOGO, Mle 012, Comptable, Administrateur représentant le personnel au Conseil d'Administration de la Société Burkinabé de télédiffusion (SBT).

Le Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, Porte-parole du gouvernement,
Rémis Fulgance DANDJINO

Sciences-Campus Info

Magazine Scientifique & Universitaire

Fondé le 26 août 2013.

02 BP 5805 Ouaga 02
Burkina Faso
Tél: + 226 76609721

E-mail: redaction@sc-mail.info

Site web:

www.sciences-campus.info

Publications semestrielles et quotidiennes

Autorisations

n°5509P/2013/CAO/TGLO/P.F.

n°1238/2016/CAO-TGI/OUA/P.F

Administration

OTC

Fondation Sciences-Campus

Directeur de publication

GOW Siaka

Rédaction et reportage

Equipe Sciences-Campus Info

- Eliane Bayala

- Aris KUSIELE SOMDA

- Bernadette Dembélé

- Valentin Mano

- Rélwendé Hervé Roamba

Correspondants des provinces du Burkina

- Karim Ouattara

- Francois blanc

- Boureima Sogoba

- Augustin Irwaya Ouedraogo

- Tigiane Antoine Ki

- Blaise Sama

- Jean Paul Yekpaye

- Grégoire Zongo

- Mamadou Goh

- Désiré Guigma

- Jérôme Bissyendé

- Yves Sanou

- Frédéric Po0da

- Valentin Ouedraogo

- Blaise Sama

- Diloma Jacques

- Moumouni Guio

- Nicole Ouedraogo

- Amédée Silga

- Karim Koala

- Ouaboué Bakouan

- Albert Tarpaga

- Paul Soma

- Arjounan Saganogo

- Joseph Kaboré

- Valentin Singbéogo

- Issa Sepama

- Hermann Toé

Correspondants pays

Montage

Eliane BAYALA

Oeil du professionnel

Distribution

Téléchargeable sur:

www.sciences-campus.info

Abonnement, insertion, couverture

médiatique

+226 76609721

+226 72080505

+22672080303

E-mail: redaction@sc-mail.info

Représentation Bobo Dioulasso

Tél: +226 20954746

+226 72070909

ADRESSES UTILES

Ouagadougou

Pompiers: 18/ 25 30 69 48/ 30 69 47

Hôpital ambulance: 25 30 66 44/45

ONEA: 22 22 76/77 25 34 34 60 - 80 00 11 11

SONABEL: 25 30 61 00

Aéroport: 25 30 65 15

Police secours: 25 30 71 00

Gendarmerie: 25 31 33 40

Bobo-Dioulasso

Pompiers: 18

Hôpital ambulance: 20 97 00 45/ 20 97 00 44

ONEA: 20 97 65 65/ 20 97 00 09/10 - 80 00 11 11

SONABEL: 20 97 00 60/ 98 22 30

Aéroport: 20 97 00 70

Burkina secours: 20 97 01 43

Police secours: 17

Gendarmerie: 20 97 00 59/ 20 97 00 33



Des questions de la recherche

Des questions des Universités

Des questions des Ecoles

Des questions d'Actualité

Des questions d'emplois

*Les réponses dans Sciences-Campus Info au quotidien
en version numérique à télécharger.*

*Téléchargez chaque jour le quotidien numérique
Sciences-Campus Info.*